

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

**Décision n° 30302 du 17 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault**

NOR : INTJ1725734S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35848 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630340S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2017 :

Daumur Daniel	NIGEND : 110 258	NLS : 5 150 229
Le Lons Patrick	NIGEND : 110 362	NLS : 5 150 288
Castaing Patrick	NIGEND : 124 053	NLS : 5 269 620
Robert Philippe	NIGEND : 116 201	NLS : 5 218 588
Baute Michel	NIGEND : 112 273	NLS : 5 189 303

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*

J.-V. LETTERMANN